

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**En date du 22 Mai 2007**

DATE DE LA CONVOCATION :	15.05.2007	CONSEILLERS EN EXERCICE	15
DATE DE L’AFFICHAGE :	15.05.2007	CONSEILLERS PRESENTS :	14
		CONSEILLER ABSENT représenté	1

L’an deux mil sept, le 22 Mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30, s’est réuni sous la présidence de :

**M. Guy DA LAGE, Maire.**

- Etaient présents : Messieurs LEGRAND, CAPO CANELLAS, BOURDEAU adjoints, Madame BERTIN, Messieurs BAZIRE, BEAUVAIS, BELLONET, LE COUSIN, HALLEY, LEGOIS, PASQUIS, PROUIN, SIMON conseillers
- Etais absent représenté : Monsieur SAILLY
- Secrétaires de séance : Madame BAZIRE, Monsieur CAPO CANELLAS

---

### Ordre du jour

Délibération enquête publique SAIPOL  
Délibération modification statuts SIVU  
Délibération taxes et produits irrécouvrables  
Délibération dons au CCAS  
Constitution bureau électoral des 10 et 17 juin  
Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil l’autorisation d’ajouter à l’ordre du jour une délibération pour le choix des entreprises pour la construction du bâtiment de la poste.

### **0. Approbation du procès verbal de la séance du 17 avril 2007**

Suite à la lecture du procès-verbal :

Didier Legrand demande que soit ajouté dans son intervention concernant le chemin n° 7 certaines informations. **Le Conseil Municipal décide de mettre à l’ordre du jour une délibération sur ce sujet.**

**En l’absence d’autre observation, le procès verbal est approuvé à l’unanimité.**

Par ailleurs, des informations sont échangées sur le suivi des questions évoquées lors de la séance précédente :

- Patrice Halley signale des dégradations importantes faites par des véhicules dans des champs venant d’être ensemencés.  
A ce sujet, Pierre Pasquis demande qu’une information soit faite à la population afin d’interdire ces pratiques courantes et que soit respecté le code de la ruralité.
- Stéphane Prouin interroge le Maire au sujet des travaux effectués devant les commerces et qui présentent certaines anomalies – Une visite de la commission avait été évoquée et devait être organisée avec Monsieur Comont. **Le Maire répond que la commission s’est réunie et que certains travaux vont être repris aux différents endroits où des anomalies ont été constatées.**
- Monsieur le Maire informe que la réunion pour le projet aggro-vélo, prévue le 12 juin pour les habitants est annulée.

## 1. Délibération enquête publique SAIPOL

La société SAIPOL a sollicité l'autorisation de procéder à l'augmentation de capacité des installations de trituration de graines végétales, de raffinage d'huile et de production de diester dans son usine située à Grand-Couronne. Notre commune étant située dans le rayon d'affichage prévu, l'avis d'enquête publique a été affiché et le conseil municipal est invité à émettre un avis sur cette requête.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la requête : augmentation de capacité des installations de trituration de graines végétales, de raffinage d'huile et de production de diester, sous réserve que l'entreprise mette en place les moyens indispensables à l'élimination des odeurs.**

## 2. Délibération modification statuts SIVU

Suite à la demande de Madame La Présidente du SIVU (Syndicat Intercommunal de la crèche de Hautôt- sur-Seine, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville) il y a lieu de modifier l'article 2 des statuts qui stipulait : le syndicat a pour objet l'étude, la réalisation, le fonctionnement et l'entretien **d'une crèche intercommunale** située sur le territoire de la commune d'Hautôt. à remplacer par la phrase **ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL MULTI ACCUEIL – CRECHE HALTE GARDERIE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification de l'article 2 des statuts du SIVU transformant la crèche intercommunale en Etablissement intercommunal multi accueil – Crèche Halte garderie.**

## 3. Délibération taxes et produits irrécouvrables

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a reçu un courrier de la Trésorerie de Grand-Couronne l'avisant qu'une somme de 322€71 datant de 2002 n'avait pu être recouvrée par ses services et qu'il y avait lieu de délibérer afin d'admettre ce produit irrécouvrable en non valeur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la mise en non valeur de la somme de 322€71 et charge Monsieur le Maire d'établir le mandat au compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables) auprès de la Trésorerie de Grand-Couronne.**

## 4. Délibération dons au CCAS

Suite à la vérification de la régie pour l'encaissement des quêtes aux mariages, et à quelques observations de la trésorerie, il y a lieu de délibérer afin que les sommes reçues puissent continuer à être affectées au CCAS à l'occasion des mariages.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme que les sommes reçues en don à l'occasion des mariages sont affectées au CCAS de la Commune.**

## 5. Constitution bureau électoral des 10 et 17 juin

Pour les élections législatives des 10 et 17 juin, le bureau est ainsi constitué :

### 10 JUIN

8H – 10H30	10H30 – 13H	13H – 15H30	15H30 – 18H
M. BOURDEAU	M. LEGRAND	M. CAPO CANELLAS	M. LEGRAND
M. BELLONET	M. LE COUSIN	M. BEAUVAIS	MME BERTIN
M. PROUIN	M. BAZIRE	M. SIMON	M. PASQUIS

### 17 JUIN

8H – 10H30	10H30 – 13H	13H – 15H30	15H30 – 18H
M. BOURDEAU	M. LEGRAND	M. CAPO CANELLAS	M. LEGRAND
M. BELLONET	M. LE COUSIN	M. BEAUVAIS	MME BERTIN
M. PROUIN	M. BAZIRE	M. LEGOIS	M. PASQUIS

## 6. Passation marché sur appel d'offre ouvert pour la construction bureau de poste et logement

Monsieur le Maire signale que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 4 mai et a retenu pour la construction du bâtiment de la poste les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT €
1 – Maçonnerie carrelage	LOTRASER	105.737,32
2 – Charpente bois	VACANDARE	18.130,65
3 – Couverture ardoises	LAMPERIER	27.483,23
4 – Menuiseries extérieures aluminium	SNAF	27.337,00
5 – Menuiseries intérieures cloisons doublage plafond	VACANDARE	37.492,23
6 – Peinture revêtement de sol	PEINTURE NORMANDIE	10.638,33
7 – Electricité – chauffage électrique	ETR TELECOM	42.114,00
8 - Plomberie	LAMPERIER	9.678,35

**Le Conseil à l'unanimité, entérine le choix de la commission d'appel d'offres.**

## 7. Délibération Chemin du moulin du temple

Suite à la réunion de la commission cadre de vie du 14 avril dernier, concernant le chemin n°7 dit Chemin du Moulin du Temple réunissant les propriétaires et les exploitants :

La commission Cadre de Vie a proposé de remodeler et de rendre praticable le chemin n°7 (dit Chemin du Moulin du Temple) aux piétons, vélos, cavaliers et engins agricoles. (Voitures et tous autres engins motorisés étant à exclure)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine la décision de la commission et demande que le chemin n°7 soit remis en état pour le rendre praticable aux piétons, vélos, engins agricoles et de secours.**

## 8. Questions diverses

**Monsieur le Maire informe :**

- Qu'il a reçu des remerciements de Monsieur et Madame Prouin pour la manifestation organisée à la Mairie à l'occasion de leurs noces d'or.
- Qu'il a reçu un courrier de remerciements du Comité des Fêtes pour la subvention accordée.
- Qu'une carte de Londres a été envoyée par les enfants de l'école participants au voyage.
- Qu'une demande a été faite par l'entreprise Multi Réseaux afin d'agrandir la voirie à leur niveau afin de faciliter l'entrée de leur entreprise. Un achat de terrain par la commune est demandé et en contrepartie l'entreprise se charge d'effectuer les travaux nécessaires. Un plan de la parcelle à acquérir est présenté au Conseil.  
Stéphane Prouin demande s'il ne serait pas judicieux d'acquérir un peu plus de terrain, ce qui permettrait le stationnement des véhicules.  
Monsieur le Maire informe que cela doublerait le nombre de M<sup>2</sup> à acquérir et qu'il va demander à l'entreprise Multi Réseaux si elle accepterait de faire les travaux sur la totalité de la parcelle.
- Qu'il a assisté mardi dernier à une réunion concernant l'aménagement du carrefour de la Maison Brûlée – un plan a été retenu et si tout va bien les travaux pourraient commencer début 2010.
- Qu'il a reçu avec ses adjoints, l'agent immobilier qui désire s'installer à Sahurs. Une « bulle commerciale » sera provisoirement installée derrière la fleuriste contre une location de 100€ par mois. Le début d'activité de ce nouveau service pourrait intervenir mi-juillet ; à terme, cette activité commerciale devrait être implantée au sein de l'actuel bureau de Poste.
- Que la personne devant vendre des pizzas débutera son activité le Vendredi 15 juin sur la place.
- Que l'Agglo de Rouen se propose d'équiper toutes les habitations de bacs pour la collecte des ordures ménagères.
- Que le PNR a lancé une étude sur le « Pique-prune » (insecte rare et menacé) vivant dans les arbres et qu'un bureau d'étude ENERGI doit réaliser des prospections sur notre commune d'avril à juillet 2007.
- Que la ville de Grand-Quevilly organise du 3 au 23 juin la 10<sup>ème</sup> édition du festival « un printemps au Parc/Les Bakayades » et que ces spectacles sont gratuits.

Enfin, M le Maire invite l'ensemble du Conseil Municipal à célébrer les noces de diamant de M et Mme Georges Debouté qui auront lieu dimanche 27 mai à 11h30 à la Mairie.

## **9. Tour de table**

**Stéphane Prouin** demande s'il serait possible que le terrain de foot-ball soit accessible aux personnes qui désirent y courir. Ce terrain étant fermé – quelle solution adopter : clef, tourniquet .....

**Monsieur le Maire le charge de se renseigner sur le coût d'un tourniquet et lui demande de redresser le poteau des buts de foot-ball.**

**Bernard Legois** demande qu'une solution soit étudiée pour ralentir la vitesse des véhicules sur la Rue du Haut.

**Monsieur le Maire lui répond que deux panneaux 50 ont été commandés et qu'un miroir va être installé à la sortie de la résidence 'Les Clairs Logis'.**

**Pierre Pasquis** signale :

- que l'église et le cimetière ne sont pas bien entretenus.
- que suite à une demande de subvention auprès de l'agglo concernant la rénovation du tennis, il lui a été répondu que cet organisme ne participait que pour la construction ou l'agrandissement des ouvrages. Monsieur le Maire va prendre contact avec le responsable.

**Jacky Le Cousin** remercie Monsieur le Maire de son aide apportée (camion et employés communaux) pour l'organisation de la foire à tout qui a été un succès complet.

**Michel Bourdeau** fait part :

- Que suite à la foire à tout, une remorque de vêtements et choses diverses a été apportée chez Emmaüs.
- Que l'entreprise Bodet a procédé à la vérification du paratonnerre de l'église et que certaines anomalies ont été relevées suite aux nouvelles normes de sécurité appliquées. Un devis doit être adressé à la Mairie.
- Que la commission liste électorale s'est réunie le 16 mai et que 3 personnes ont été tirées au sort pour leur inscription sur la liste préparatoire du jury à la Cour d'assises.

**Yves Bazire** interroge le Maire au sujet du transfert de propriété des Chambres de dépôt. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas de nouvelles, mais que les barrières ne ferment pas et que des arbres disparaissent.

**Pascale Bertin** informe que la commission du journal s'est réunie pour le projet internet et qu'une maquette est en cours de préparation.

**Didier Legrand**

- fait part que la sortie du lotissement des Acacias est dangereuse par manque de visibilité.
- se fait l'interprète de plusieurs personnes ayant constaté que la rue de bas était belle suite aux travaux et au fleurissement.
- Informe que le mardi 29 mai aura lieu une réunion pour l'organisation du week-end sport et culture avec les communes concernées.
- interroge le Maire au sujet du tracé de l'agglo-vélo qui devait passer autour de la Chambre de dépôt. Monsieur le Maire répond que seul le chemin de halage sera retenu pour ce tracé.
- demande que le passage piétons Rue du Haut soit re-matérialisé.

**Pour extrait certifié conforme**

**P/LE MAIRE  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint.**